



COMMUNE DE CARSPACH

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH
DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN
pour la séance d'installation du nouveau Conseil Municipal
sur la convocation qui leur a été faite en date du 16 mars 2026,
sont :

Présents : M. Rémi SPILLMANN – Mme Véronique LIDIN - M. Jean-Yves MOSSER - Mme Isabelle GRZESIK - M. André DUSIC - Mme Anne SCHILLINGER – M. Jérôme MEYER - Mme Agnès HARNIST- Mme Christelle FAFFA - M. Laurent KELLER – Mme Emilie OBERDORF - M. Christophe KNECHT – Mme Réjane KEMPF BAUMGARTNER – M. Claude LEBOURGEOIS – Mme Emanuelle BROWN - M. Benoît PETER – Mme Christelle MOSSER – M. Jean-François HALTER.

Excusé : Monsieur Dany HARTMANN qui a donné procuration écrite à Monsieur Benoît PETER

Également présent :

Madame Floriane DI LORENZO, Responsable du service population
Monsieur Christophe GISSINGER, Secrétaire Général de Mairie

M. le Maire, Rémi SPILLMANN, ouvre la séance à 19h30 en adressant ses sincères salutations à l'ensemble des nouveaux élus et au public présent dans la salle.

En hommage à notre Maire honoraire, Marcel ROSBURGER, qui a présidé au destin de la commune de 1974 à 2001 après avoir été conseiller municipal de 1965 à 1974, le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence.

Monsieur SPILLMANN remet ensuite la présidence de la séance au doyen de l'assemblée, Monsieur André DUSIC.

Le Conseil Municipal confie le secrétariat de cette séance à Madame Réjane KEMPF BAUMGARTNER qui sera assistée de M. Christophe GISSINGER, Secrétaire Général de la Mairie.

Monsieur DUSIC rappelle l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

POINT 1 : Installation du Conseil Municipal

POINT 2 : Election du Maire

POINT 3 : Election des Adjoints

POINT 4 : DIVERS

POINT1 : Installation du Conseil Municipal

Il est donné lecture des résultats inscrits au procès-verbal du bureau centralisateur de la Commune de Carspach pour les élections municipales.

L'ensemble de la liste « Ensemble pour Carspach » conduite par Monsieur Rémi SPILLMANN a été élu lors du premier tour de scrutin, le dimanche 15 mars 2026.

Sont ainsi installés dans leur fonction de conseillers municipaux et conseillères municipales :

M. Rémi SPILLMANN – Mme Véronique LIDIN - M. Jean-Yves MOSSER - Mme Isabelle GRZESIK - M. André DUSIC - Mme Anne SCHILLINGER – M. Jérôme MEYER - Mme Agnès HARNIST- M. Dany HARTMANN - Mme Christelle FAFFA - M. Laurent KELLER – Mme Emilie OBERDORF - M. Christophe KNECHT – Mme Réjane KEMPF BAUMGARTNER – M. Claude LEBOURGEOIS – Mme Emanuelle BROWN - M. Benoît PETER Mme Christelle MOSSER et M. Jean-François HALTER

POINT 2 : Election du Maire

Après avoir effectué l'appel nominal des conseillères et des conseillers présents, au nombre de 18 et constaté que le quorum est atteint, Monsieur André DUSIC rappelle, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L 2122 alinéa 4 et L 2122 alinéa 7, que le Maire est élu au scrutin secret et à majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal et que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal désigne comme assesseur Madame Christelle MOSSER et Monsieur Benoît PETER.

Le Président de séance invite ensuite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles précités.

Premier tour de scrutin

L'ensemble des membres du conseil a pris part au scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	19
- Bulletins nuls (Article L66 du code électoral)	:	0
- Bulletins blancs (Article L65 du code électoral)	:	1
- Suffrages exprimés	:	18
- Majorité absolue	:	10

Suffrages obtenus par :

- M. Rémi SPILLMANN	:	18
---------------------	---	----

Monsieur Rémi SPILLMANN est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur SPILLMANN remercie chaleureusement ses pairs pour la confiance témoignée lors de ce scrutin et souhaite à toute son équipe une belle mandature.

POINT 3 : Elections des adjoints

Monsieur Rémi SPILLMANN, Maire, rappelle que conformément aux articles L2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal fixe le nombre des adjoints dans la limite maximum de 30 % des membres du conseil, ce qui limite, pour Carspach, le nombre à 5 adjoints au maximum. A l'heure actuelle, 5 postes d'adjoint sont créés.

Le Maire propose de maintenir le nombre de postes actuels et interroge l'assemblée. A l'unanimité il est décidé de fixer à cinq le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Monsieur le Maire précise que les adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Le vote à lieu au scrutin secret comme l'élection du Maire.

Comme précédemment, si après 2 tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité, la liste avec la moyenne d'âge la plus élevée est déclaré élu.

Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remporté l'élection.

La liste doit clairement faire apparaître l'ordre de présentation de la liste des candidats aux postes d'adjoints, chaque liste est composée alternativement de candidats de chaque sexe.

La liste doit comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

La liste doit respecter la parité avec , pour la première fois, alternance des sexes. Cependant aucune disposition n'impose que le Maire et son 1^{er} Adjoint soient de sexe différent.

Le Conseil décide de fixer un délai de dix minutes pour la déclaration des candidats.

Passé ce délai, Monsieur le Maire donne lecture de l'unique liste déposée et conduite par Madame Véronique LIDIN. Elle se compose comme suit :

- 1^{er} adjointe : Madame Véronique LIDIN
- 2^{ème} adjoint : Monsieur Jean-Yves MOSSER
- 3^{ème} adjointe : Madame Agnès HARNIST
- 4^{ème} adjoint : Monsieur André DUSIC
- 5^{ème} adjointe : Madame Isabelle GRZESIK

Premier tour de scrutin :

Monsieur SPILLMANN invite les conseillers à procéder au vote au scrutin secret. L'ensemble des élus prend part au scrutin.

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	19
- Bulletins nuls (Article L66 du code électoral)	:	0
- Bulletins blancs (Article L65 du code électoral)	:	0
- Suffrages exprimés	:	19
- Majorité absolue	:	10

Suffrages obtenus par :

- Liste conduite par Madame Véronique LIDIN	:	19
---	---	----

En conséquence, sont proclamés élus :

Madame Véronique LIDIN qui est immédiatement installée comme 1^{ère} adjointe
Monsieur Jean-Yves MOSSER qui est immédiatement installé comme 2^{ème} adjoint
Madame Agnès HARNIST qui est immédiatement installée comme 3^{ème} adjointe
Monsieur André DUSIC qui est immédiatement installé comme 4^{ème} Adjoint
Madame Isabelle GRZESIK qui est immédiatement installée come 5^{ème} adjointe

Monsieur Rémi SPILLMANN précise qu'il se concertera avec les nouveaux adjoints pour établir les différentes délégations et en informera le conseil lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'il proposera, lors de cette prochaine séance, de délibérer sur le montant des indemnités du Maire et des adjoints ainsi que sur les délégations de pouvoir que le Conseil Municipal pourra lui accorder.

Aucune remarque ou réclamation n'étant formulée, l'extrait du procès-verbal, établi en double exemplaire est signé par le Maire, le conseiller le plus âgé, le secrétaire de séance et les deux assesseurs.

POINT 4 : DIVERS

Le Maire souhaite remercier les conseillères et conseillers qui n'ont plus souhaité reconduire leur mandat électif : l'adjoint Philippe WALCH, les conseillères Brigitte HORNY, Maryse DELATTRE, Sylvie HILBOLD et Céline HOUX et le conseiller Pascal HELL.

Monsieur Le Maire remercie également les auditrices et auditeurs présents dans la salle et plus particulièrement son prédécesseur et Maire honoraire Jean-Pierre HARTMANN.

Monsieur le Maire propose de fixer la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal au mardi 07 avril 2026 à 19h30.

Il invite également les membres du Conseil à participer à l'opération Elsass Osterputz qui aura lieu le samedi 28 mars 2026.

Plus personnes ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.